

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
-----  
**EXTRAIT DE LA**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ (**absent pendant le vote de la présente délibération**), Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**AMENAGEMENTS ET FONDS DE CONCOURS – REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE LOFI –  
VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CU**

DEL20241125_20	Présents : 24	Pouvoirs : 3	Abstentions : 7	Suffrages exprimés :20	Pour : 20	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

**Annexe :** - convention

**Rapporteur :** M. Chrétien – VU en C° élargie Finances-Urbanisme du 21/11/2024

Dans le cadre du programme de réaménagement de l'Esplanade Lofi, qui vise à moderniser et embellir le principal accès à la plage de Ouistreham, point central des manifestations estivales, la commune a projeté la démolition et la reconstruction des locaux commerciaux, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025, et la Communauté urbaine Caen la mer réalisera ensuite (à partir de septembre 2025) les travaux de voirie, espaces verts, mobilier urbain, reprises de réseaux et aménagement de l'espace.

Pour la réalisation de cette opération, dont le montant pour la partie CU est estimé à 708 333 €HT, soit 850.000 €TTC (montant cumulé des frais d'études, du coût du maître d'œuvre et des travaux), Caen la mer sollicite un fonds de concours de la commune.

[M. Meslé quitte la salle]

Aussi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des votes exprimés, avec 7 abstentions<sup>1</sup>,

- ➔ **DE DECIDER** d'accorder un **fonds de concours (FDC)** à la CU Caen la mer pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Esplanade Lofi, dans les conditions suivantes :
  - **Le montant prévisionnel du FDC est fixé à 49.41% du coût éligible de l'opération** (déduction faite des autres subventions), **soit 350 000 €.**
  - **Dans l'hypothèse où le plan de financement serait modifié** (suite à l'obtention de nouvelles subventions), conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement du fonds de concours sera fixé à **50 % des dépenses réelles du coût HT éligible.**
- ➔ **DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours ;

<sup>1</sup> MM Chauvois, Tison, Frenod, Besombes (+ pouvoir de Mme Naudot) et Mmes Segaud Castex et Le Bas.

- ➡ **DE S'ENGAGER** à verser ce fonds de concours en 2 fois : 50% au démarrage des travaux, 50% à l'achèvement des travaux, sur la présentation des justificatifs ;
- ➡ **D'AUTORISER** le maire à signer la convention inhérente, jointe en annexe, et tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.